

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 464/SG/FP portant résiliation de contrat pour faute lourde d'un secrétaire dactylographe du District de Djibouti.

n° 464/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
25 mars 1968

Numéro JO  
n° 7 du 10/04/1968

Date du numéro  
10 avril 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Le contrat de travail susvisé de M. Abdourahman Abdallah Guedid, dactylographe en service au District de Djibouti, est résilié pour faute lourde (négligence professionnelle caractérisée persistante). L'intéressé ayant épuisé tous ses droits au congé jusqu'au 31 décembre 1257, ne pourra prétendre qu'à une indemnité compensatrice de congé payé non pris égale à huit jours de salaire au titre de la période de services accomplis à partir du 1er janvier 1968.